



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

**Pôle des Politiques Publiques
Section Environnement - Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Coulanges -les-Nevers/Jacques Fausillon/APMD juin2022/Courrier levée APMD

Nevers, le **10 AVR. 2024**

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-06-09-00002 du 9 juin 2022, je vous ai mis en demeure de régulariser la situation administrative de votre installation de stockage de véhicules hors d'usage et autres déchets, située au 111 rue du 8 mai 1945 sur le territoire de la commune de Coulanges-lès-Nevers.

La visite de votre site, le 20 mars 2024, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater l'absence de véhicules hors d'usage sur le site.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2022 peuvent donc être levées. Cependant, je vous rappelle que vous devez transmettre, à l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, les justificatifs d'enlèvement de ces véhicules.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Ludovic PIERRAT

Monsieur Jacques FAUSSILLON
111 Avenue du 8 mai 1945
58660 Coulanges-lès-Nevers

Copie à :

- Uid Nièvre/Yonne DREAL

- Maire de Coulanges-lès-Nevers